

CENTRE- FEMMES DE LOTBINIÈRE

Un réseau d'entraide et d'action pour soutenir les femmes

INFORMATIONS AUX MEMBRES

Mise à jour février 2022

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

MISSION :

Offrir aux femmes de la MRC de Lotbinière un lieu de rencontre, d'échange, d'information, d'entraide, de formation et d'action en vue d'améliorer les conditions et la qualité de vie des femmes.

NOS VALEURS :

Dans un climat d'ouverture et de non-jugement le Centre-Femmes Lotbinière prône les 5 valeurs suivantes :

- L'accueil
- Le respect
- L'égalité
- La solidarité
- L'innovation

SERVICES

- Service d'accueil et d'écoute
- Service de référence
- Relation d'aide
- Cuisines collectives
- Centre d'échange de vêtements
- Accès-Loisirs
- Centre de documentation (prêt de livre)

FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME

Assemblée générale:

L'assemblée générale est l'instance qui définit les mandats du Centre-Femmes de Lotbinière. Elle est composée de l'ensemble des membres de l'organisme et se déroule entre le mois de mai et juin de chaque année.

Conseil d'administration:

Les affaires de l'organisme sont administrées par un conseil d'administration composé de sept femmes élues en assemblée générale. La direction assiste à toutes les réunions du conseil d'administration sans droit de vote.

Équipe de travail:

L'équipe de travail permanente du Centre-Femmes de Lotbinière est composée de trois employées : une directrice, une intervenante responsable de l'accueil et des groupes et une intervenante responsable des groupes de cuisines collectives et des communications.

Les membres:

Pour être admissible, une membre doit répondre aux critères d'adhésion suivants :

- Adhérer à la mission et aux valeurs de l'organisme; (objectifs et orientations)
- Remplir le formulaire d'adhésion;
- Payer la cotisation annuelle;

Cotisation annuelle

La durée de l'adhésion au Centre-Femmes de Lotbinière est d'un an et s'échelonne du 1er avril au 31 mars de chaque année. Les membres ayant adhéré après le 1er janvier voient leur carte de membre renouvelable au 1er avril de l'année suivante. Pour conserver leur droit de vote, les membres doivent acquitter leur cotisation avant la tenue de l'assemblée générale annuelle. Cotisation annuelle est de 5 \$

Droits et privilèges des membres

Les membres de l'organisme ont les droits suivants :

- Assister et voter aux assemblées des membres;
- Participer aux activités du Centre-Femmes de Lotbinière;
- Participer aux comités de travail de l'organisme;
- Se présenter en élection afin d'être élues au conseil d'administration.

Responsabilité des membres

Les membres du Centre-Femmes de Lotbinière ont la responsabilité de :

- Acquitter la cotisation annuelle;
- Adhérer à la mission et valeurs de l'organisme;
- Préserver l'intégrité de l'organisme.

Démission, suspension et expulsion

Toute membre pourra démissionner en faisant parvenir un avis écrit expliquant les motifs de sa démission à la corporation et aucun retour de cotisation ne sera effectué. Le non-paiement de la cotisation annuelle constitue une démission de fait.

La démission d'une membre ne la libère pas de toute somme due au Centre-Femmes.

Le conseil d'administration pourra par résolution, pour une période qu'il déterminera, suspendre ou exclure, toute membre en règle qui enfreint quelque(s) disposition(s) ou règlement(s) du Centre-Femmes ou dont la conduite ou les activités sont jugées nuisibles au Centre-Femmes. La décision du conseil d'administration est sans appel. La procédure devra assurer la confidentialité des débats, préserver la réputation de la (des) personnes(s) en cause et être équitable.